



Une stratégie efficace mais rigide

Au XIX^{ème} siècle, la *Convention de Genève* réserve son action aux militaires blessés ou malades dans les armées en campagne. Dragon et providence de l'institution, Gustave Moynier exclut toute activité en faveur des civils. Cette rigueur juridique est bien éloignée de la sensibilité de Louis Appia, humanitaire de terrain.

Un urgentiste avant l'heure

En soignant des soldats blessés, Appia se persuade vite que le temps est un facteur décisif pour toute guérison. D'où son intérêt pour les moyens de transports des blessés.

Parallèlement, il acquiert une réputation certaine comme expert des soins immédiats, avec des moyens de fortune, à la portée de chacun. Il organise également le fameux concours lancé sur ce thème par le CICR.

Un promoteur de l'hygiène publique

Sa fibre sociale s'émeut devant les carences en matière d'hygiène, surtout dans les catégories défavorisées de la population. Il multiplie les conférences populaires et gratuites. Il publie de nombreux articles, tant pour rappeler des principes de base que pour diffuser les découvertes toutes récentes, dont celles de Louis Pasteur.



Ironie du sort : si le CICR de Gustave Moynier et de Gustave Ador s'érige en gardien du Droit international humanitaire, réservé aux militaires blessés, il manquera sa diversification en faveur des civils.

A l'instigation de l'Américain Davison en 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'imposera comme la référence mondiale de la Croix-Rouge en temps de paix, dans un climat de rivalité navrante entre les deux institutions internationales.

